

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 février 2023

N° VA_DEL2023_2

**Objet : Désignation des personnalités qualifiées du conseil
d'administration de l'établissement public de coopération culturelle LaM-
Lille Métropole musée d'Art moderne, d'art contemporain et d'art brut**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Jean PERLEIN, ayant donné pouvoir à Annick VANNESTE, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent, Saliha KHATIR étant excusée.

Par délibération n° VA_DEL2012 du 21 février 2012, la commune de Villeneuve d'Ascq a adhéré à l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) LaM et a approuvé ses statuts.

Conformément à l'article 7 de ces statuts, le conseil d'administration est composé, entre autres, de 4 personnalités qualifiées désignées par la Métropole européenne de Lille, l'État et la commune de Villeneuve d'Ascq.

Suite au décès de M. Ivan Renar, membre du conseil d'administration du LaM en qualité de personnalité qualifiée titulaire, il est proposé de désigner pour son remplacement Mme Stéphanie Robin, sa suppléante en qualité de membre titulaire et Mme Anne Lacoste, nouvellement désignée en qualité de suppléante.

Par ailleurs, suite à la démission au 1^{er} janvier 2023 de Mme Françoise Cohen, en qualité de personnalité qualifiée du conseil d'administration, membre suppléante de Mme Catherine De Zegher, il est proposé de désigner pour son remplacement Mme Alice Fleury, directrice des collections du Palais des Beaux-Arts de Lille.

La nouvelle composition des personnalités qualifiées membres du conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) LaM sera ainsi définie :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
ALLEMAND Evelyne-Dorothée <i>Conservatrice en chef honoraire</i>	SEQUEIRA Isabelle <i>EDHEC - Directrice du Master Sciences et Art</i>
GIELEN Denis <i>Directeur du MAC's</i>	Charlotte Morel <i>Directrice des Arts Visuels de la Ville de Lille</i>
DE ZEGHER Catherine <i>Historienne de l'art</i>	FLEURY Alice Directrice des collections du Palais des Beaux-Arts de Lille
ROBIN Stéphanie <i>Administratrice, Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains</i>	LACOSTE Anne <i>Directrice de l'Institut pour la Photographie de Lille</i>

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mercredi 18 janvier 2023, Il est proposé aux membres du conseil :
- d'approuver la désignation, en qualité de personnalités qualifiées, de Madame Stéphanie Robin en tant que titulaire et Madame Anne Lacoste en tant que suppléante ainsi que Madame Alice Fleury en tant que suppléante de Madame Catherine De Zegher pour siéger au conseil d'administration du LaM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 10 février 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230207-192944-DE-1-1
 Date AR Préfecture : jeudi 9 février 2023